

# eGE-0010 Norme de données des gérants d'immeubles à destination de l'Etat de Genève

<b>Titre</b>	Données des régies à destination de l'Etat de Genève
<b>Code</b>	eGE-0010
<b>Type</b>	norme de procédure
<b>Stade</b>	Définie
<b>Version</b>	2.1.1
<b>Statut</b>	approuvée
<b>Validation</b>	2011-07-01
<b>Date de publication</b>	2011-07-13
<b>Révision</b>	2014-04
<b>Remplace</b>	
<b>Langues</b>	Français
<b>Auteur(s)</b>	Etat de Genève
<b>Éditeur / Distributeur</b>	Etat de Genève

## Condensé

Le document décrit l'interface unique permettant la transmission des données des régies vers l'Etat de Genève.

## Historique des versions.

Version	Auteur	Description
1.0.0	DCTI-CTI	Version validée
1.1.0	OCSTAT-CTI	rPieceGe, pieceGe, npa pour preneurBail
2.1.0	OCSTAT	datVac (valeur si non vacant)
2.1.1	DGSI	Adaptations pour le xsd 2.1.1 : Restriction des valeurs par défaut sur les champs obligatoires de la structure objet immobilier : typOb, catOb, rpieceGe, etage, statut, loyer, meuble et datVac.

## Table des matières

<b>1</b>	<b>Statut du document</b> .....	<b>4</b>
<b>2</b>	<b>Domaine d'application</b> .....	<b>4</b>
	2.1 Vue d'ensemble.....	4
	2.2 Références .....	4
<b>3</b>	<b>Principes</b> .....	<b>4</b>
	3.1 Notation .....	4
	3.2 Contrôles supplémentaires.....	4
<b>4</b>	<b>Fichier eGE-0010</b> .....	<b>5</b>
<b>5</b>	<b>Données utilisées</b> .....	<b>6</b>
	5.1 En-tête .....	6
	5.2 Bâtiment .....	8
	5.3 Objet immobilier.....	17
	5.4 Preneurs de bail .....	29
	5.5 Mouvements .....	33
	<b>Annexe A – Références et bibliographie</b> .....	<b>38</b>
	<b>Annexe B – Versions</b> .....	<b>39</b>

## 1 Statut du document

Le présent document sera publié en l'état aux régies après validation des différentes parties prenantes internes à l'Etat de Genève

## 2 Domaine d'application

### 2.1 Vue d'ensemble

Le fichier eGE-0010 est l'interface unique permettant aux régies de transmettre l'information à l'Etat de Genève. Ce fichier permet ensuite d'alimenter d'autres fichiers spécifiques aux différents services de l'Etat (eGE-0101 pour l'OCSTAT, eGE-0112 pour les mouvements à l'OCP).

La définition de ce format est faite sur la base des structures eCH, à savoir les champs, les formats (type, longueur), la modalité de renseignement des données, les valeurs admissibles et les règles de construction, le cas échéant.

### 2.2 Références

Le document référence des normes eCH, voir en annexe A.

## 3 Principes

### 3.1 Notation

Les directives présentes dans ce document sont énoncées conformément à la spécification [RFC2119] de l'IETF (Internet Engineering Task Force).

Les directives [OBLIGATOIRE], [RECOMMANDE] et [FACULTATIF] seront utilisées, elles correspondent respectivement à [MUST], [SHOULD] et [MAY] du document en anglais supra mentionné.

La directive d'un champ pourra être déclinée suivant le fichier cible qui devra être généré à partir du fichier eGE-0010.

Exemple : pour EGID [OBLIGATOIRE : eGE-0112], [RECOMMANDE : eGE-0101]

Si le champ n'existe pas pour un fichier cible du eGE-0010, on mentionnera "non applicable".

Exemple : pour type de chauffage [N/A : eGE-0112]

### 3.2 Contrôles supplémentaires

Pour les champs [OBLIGATOIRE], un test de conformité sera effectué et l'import pourra être rejeté le cas échéant.

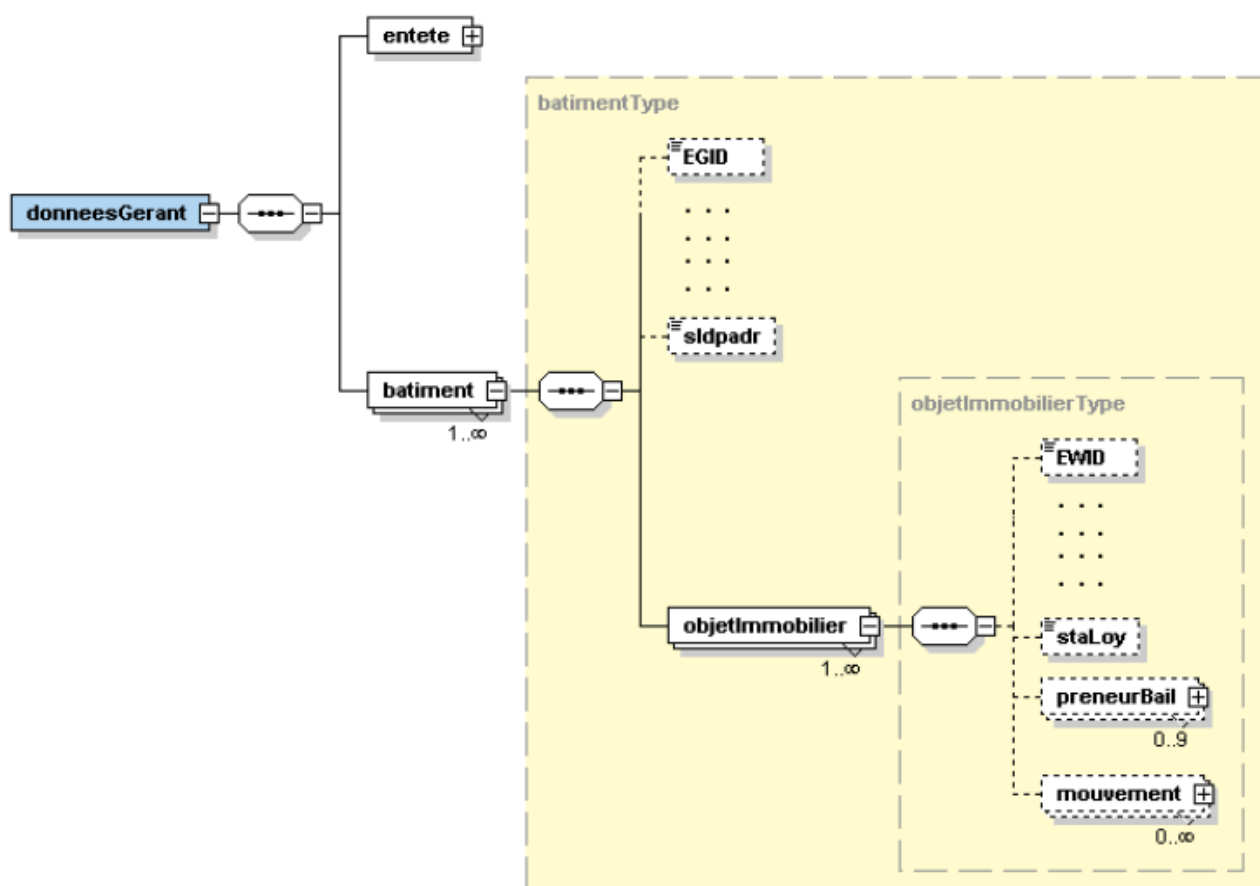
Pour les champs [RECOMMANDE], un contrôle global sur seuil de remplissage sera effectué et l'import pourra également être rejeté, si le seuil de complétude n'est pas atteint. En pratique, si la valeur est inconnue le champ doit être laissé vide, Cependant le nombre des occurrences renseignées est comparé au nombre des occurrences laissées vides; le rapport est reporté sur le seuil minimum. Seulement si celui-ci est atteint, la conformité sera réputée remplie.

## 4 Fichier eGE-0010

Un fichier eGE-0010 a une structure hiérarchique : bâtiments → objet immobilier → mouvements / preneurs de bail.

Une régie pourra transmettre toutes les informations nécessaires aux différents services de l'Etat de Genève (OCSTAT et OCP) à travers ce fichier, pour autant que le composant de traitement de ce fichier mis à disposition par l'Etat de Genève soit utilisé.

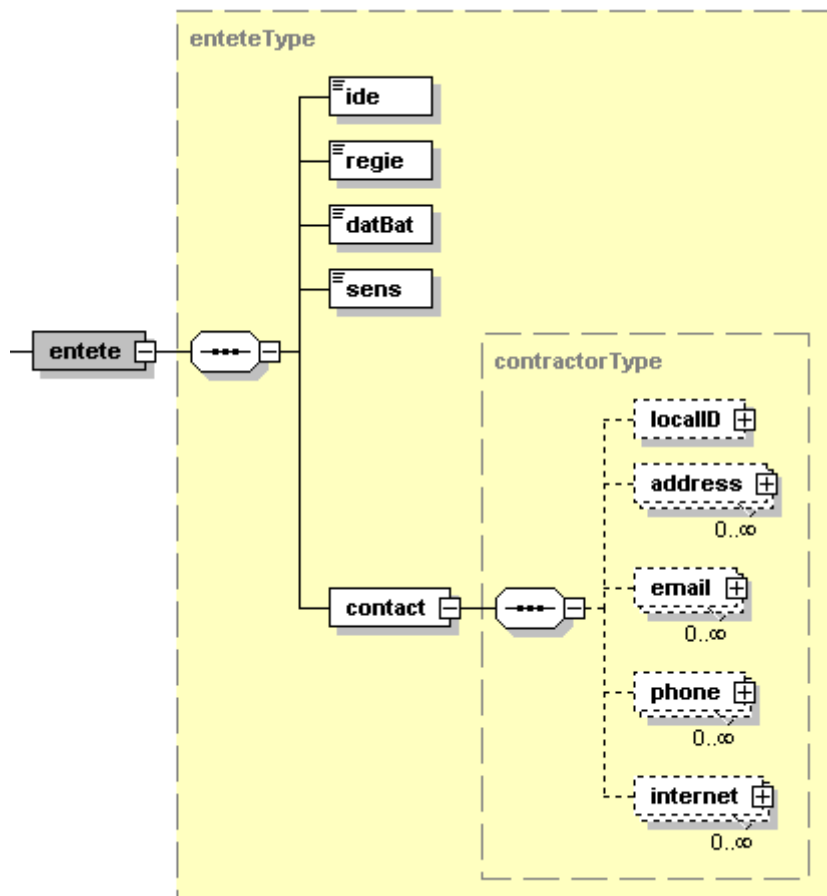
Vue macroscopique du fichier :



NB : tous les attributs n'ont pas été représentés sur ce schéma pour assurer une bonne lisibilité et insister sur la structure hiérarchique globale.

## 5 Données utilisées

### 5.1 En-tête



#### 5.1.1 Identifiant fédéral de l'entreprise - IDE

[OBLIGATOIRE]

Type : alphanumérique

Longueur : 12

Format : Concaténation de :

Préfixe 3 lettres (valeurs CHE ou ADM)

Nombre à 9 chiffres (000000001 à 999999999)

Références : eCH-0097 : uidOrganisationId

Pour vérifier ou obtenir un IDE : <http://www.uid.admin.ch>

Aucun séparateur dans le champ : pas de "-" ou de "."

### 5.1.2 Nom du gérant / de la régie - REGIE

[OBLIGATOIRE]

Type : alphanumérique

Longueur : 255

Référence : eCH-0097 : organisationNameType

NB : En cas de doute ou pour documenter une exception, contacter l'OCSTAT.

### 5.1.3 Date de l'extraction des données - DATBAT

[OBLIGATOIRE]

Type : alphanumérique

Longueur : 10

Format : AAAA-MM-JJ

Les 0 doivent apparaître en préfixe. (ex : 2011-05-01 et non pas 2011-5-1)

Référence : format de date standard xml schema (w3c) xs:date

<http://www.w3.org/TR/xmlschema-2/#built-in-datatypes>

### 5.1.4 Sens de la transmission - SENS

[OBLIGATOIRE]

Type : numérique

Longueur : 1

Format : Valeurs

1 : gérant → ETAT DE GENEVE

2 : ETAT DE GENEVE → gérant

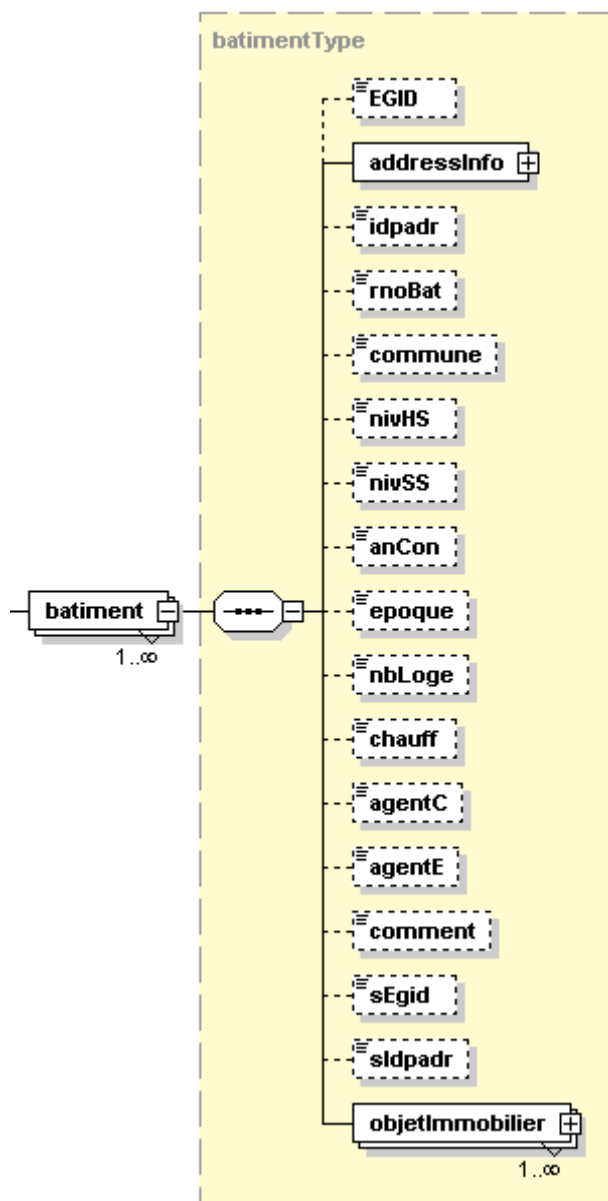
### 5.1.5 Contact

[OBLIGATOIRE]

Voir l'élément contractor/contact dans les mouvements de la norme eCH-0112.

Il s'agit de coordonnées (adresse, e-mail, etc.) du propriétaire / hébergeant (contactType conformément à [eCH-0046]).

## 5.2 Bâtiment



La section bâtiment comporte les éléments suivants :

- les attributs du bâtiment
- les objets immobiliers du bâtiment gérés par la régie [OBLIGATOIRE]



### 5.2.1 Identifiant fédéral du bâtiment - EGID

[OBLIGATOIRE : eGE-0112] [RECOMMANDE : eGE-0101]

Cet élément est l'identifiant unique d'un bâtiment pour tout le territoire suisse. A Genève, il est géré par le service de la mensuration officielle (SEMO).

Type : numérique

Longueur : 9

Défaut : 0

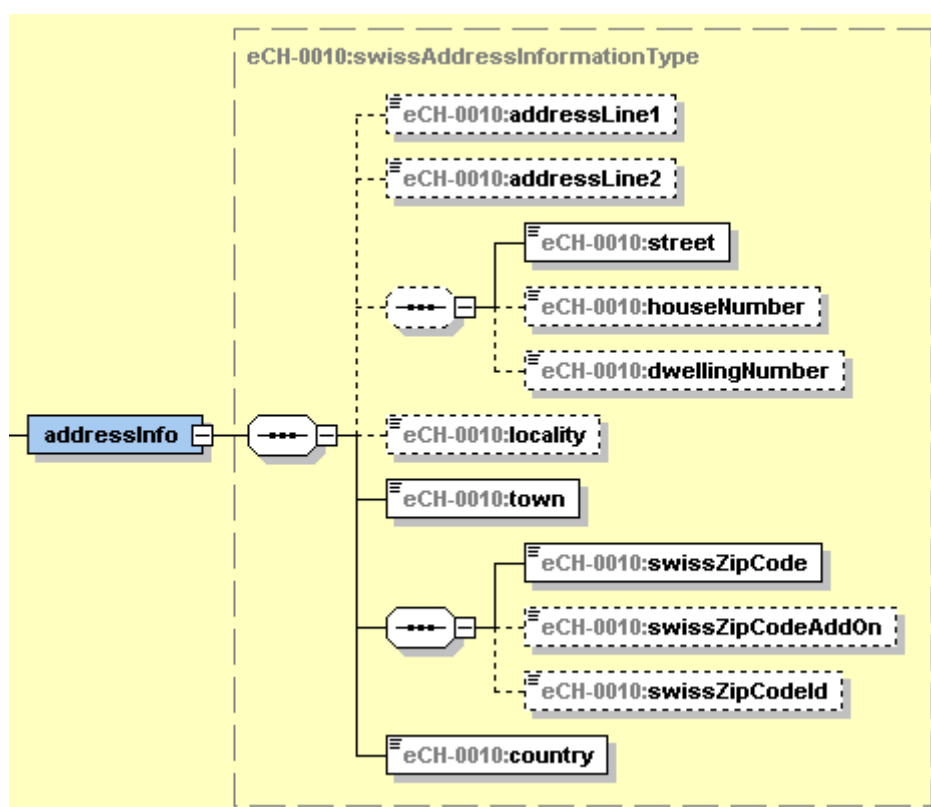
Format : Valeurs admises de 0 à 296999999 selon des plages définies

Pour le canton de Genève : plage 1000001 – 296 999 999

Références : RegBL Catalogue des caractères - EGID

eCH-0011:EGIDType

### 5.2.2 addressInfo (commun)



[OBLIGATOIRE : eGE-0101, eGE-0112]

Seuls les éléments street, houseNumber, town et swissZipCode sont obligatoires pour eGE-0101.

Cet élément composé stocke les informations sur l'adresse du bâtiment.

Voir l'élément building/addressInfo dans les mouvements de la norme eCH-0112.

### 5.2.3 Identifiant permanent de l'adresse - IDPADR

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Cet identifiant unique est basé sur l'adresse du bâtiment, il est géré par le SEMO.

Type : alphanumérique

Longueur : 12

Format : Au maximum 12 caractères numériques

Une valeur vide ou 0 indique un IDPADR inconnu.

Références : SITG, Adresses géo référencées à l'entrée du bâtiment

CAD\_ADRESSE - idpadr

<http://etat.geneve.ch/geoportail/metadatas/Publish/4466.html>

### 5.2.4 Identifiant du bâtiment utilisé par le gérant - RNOBAT

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : alphanumérique

Longueur : 12

Références : Il s'agit d'un identifiant propre à chaque gérant.

### 5.2.5 Libellé de la commune politique - COMMUNE

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : alphanumérique

Longueur : 40

Défaut : « Pas renseigné »

Format : Une valeur vide ou 'Pas renseigné' indique une commune politique inconnue.

Ecriture en capitales admise et recommandée.

Valeurs possibles pour le canton de Genève :

Aire-la-Ville, Anières, Avully, Avusy, Bardonnex, Bellevue, Bernex, Carouge, Cartigny, Céligny, Chancy, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Cologny, Confignon, Corsier, Dardagny, Genève, Genthod, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Laconnex, Lancy, Meinier, Meyrin, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Pregny-Chambésy, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Soral, Thônex, Troinex, Vandoeuvres, Vernier, Versoix, Veyrier.

Référence : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.2.6 Nombre de niveaux hors sol (rez + étage) - NIVHS

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Nombre de niveaux : Rez + étages. Par exemple, un bâtiment de 1 étage a donc 2 niveaux.

Type : numérique

Longueur : 2

Défaut : 0

Format : valeurs admises de 1 à 59 ; Une valeur vide ou 0 indique un NIVHS inconnu.

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.2.7 Nombre de niveaux en sous-sol - NIVSS

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 1

Défaut : 0

Format : valeurs admises de 1 à 9 ;

Une valeur vide ou 0 indique un NIVSS inconnu

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.2.8 Année de construction du bâtiment - ANCON

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 4

Format : 1000 - année actuelle

Une valeur vide ou 1000 indique une ANCON inconnue.

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.2.9 Epoque de construction du bâtiment - EPOQUE

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 4

Format : valeurs admises 8011 – 8023, selon les codes ci-dessous

Valeur	Description
8011	Avant 1919
8012	De 1919 à 1945
8013	De 1946 à 1960
8014	De 1961 à 1970
8015	De 1971 à 1980
8016	De 1981 à 1985
8017	De 1986 à 1990
8018	De 1991 à 1995
8019	De 1996 à 2000
8020	De 2001 à 2005
8021	De 2006 à 2010
8022	De 2011 à 2015
8023	Après 2015

Références : RegBL Catalogue des caractères - Époque de construction - GBAUP

Règle particulière : L'année ANCON doit correspondre à l'époque de construction EPOQUE.

### 5.2.10 Nombre de logements dans le bâtiment - NBLOGE

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Nombre de logements dans le bâtiment. Seuls les logements dotés de cuisine sont comptabilisés ici. Les logements en projet, en construction ou existants sont à prendre en considération.

Type : numérique

Longueur : 3

Défaut : 0

Format : valeurs admises de 1 à 999

Une valeur vide ou 0 indique un NBLOGE inconnu.

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.2.11 Système principal de chauffage - CHAUFF

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 4

Défaut : 0

Format : valeurs admises de 7100 à 7109  
Une valeur vide ou 0 indique un CHAUFF inconnu.

Valeur	Description
7100	Pas de chauffage
7101	Poêle
7102	Chauffage central pour 1 logement
7103	Chauffage central pour le bâtiment
7104	Chauffage central pour plusieurs bâtiments
7105	Chauffage à distance
7109	Autre type de chauffage

Références : RegBL Catalogue des caractères - Système de chauffage - GHEIZ

Règle particulière : Si la valeur est 7109 "Autre type de chauffage", une indication sera donnée dans l'élément COMMENT.

### 5.2.12 Agent énergétique principal pour le chauffage - AGENTC

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 4

Défaut : 0

Format : valeurs admises de 7200 à 7209  
Une valeur vide ou 0 indique un AGENTC inconnu.

Valeur	Description
7200	Pas d'agent énergétique
7201	Mazout
7202	Charbon
7203	Gaz
7204	Electricité
7205	Bois

7206	Pompe à chaleur
7207	Capteur solaire
7208	Chauffage à distance
7209	Autre agent énergétique

Références : RegBL Catalogue des caractères - Agents énergétiques pour le chauffage GENHZ

Règles particulières :

- Si la valeur de CHAUFF est 7100 « Pas de chauffage », alors l'élément AGENTC est codé 7200 « Pas d'agent énergétique ».
- Si la valeur de CHAUFF est 7105 « Chauffage à distance », alors l'élément AGENTC est codé 7208 « Chaleur à distance ».
- Si la valeur de AGENTC est 7209 « Autre agent énergétique », une indication sera donnée dans l'élément COMMENT.

### 5.2.13 Agent énergétique principal pour l'eau chaude- AGENTE

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 4

Défaut : 0

Format : valeurs admises de 7200 à 7209 selon les codes ci-dessous  
Une valeur vide ou 0 indique un AGENTE inconnu.

Valeur	Description
7200	Pas d'agent énergétique
7201	Mazout
7202	Charbon
7203	Gaz
7204	Électricité
7205	Bois
7206	Pompe à chaleur
7207	Capteur solaire
7208	Chauffage à distance
7209	Autre agent énergétique

Références : RegBL Catalogue des caractères - Agents énergétiques pour le chauffage GENHZ

Règles particulières :

- Si la valeur de CHAUFF est 7105 « Chauffage à distance », alors l'élément AGENTE est codé 7208 « Chaleur à distance ».
- Si la valeur de AGENTE est 7209 « Autre agent énergétique », une indication sera donnée dans l'élément COMMENT.

#### 5.2.14 Autre agent énergétique ou autre type de chauffage- COMMENT

[FACULTATIF : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Cet élément sert à préciser l'agent énergétique ou le type de chauffage en cas de réponse 7209 pour AGENTC | AGENTE ou 7109 pour CHAUFF.

Type : alphanumérique

Longueur : 50

Par exemple "biomasse", "éolien".

#### 5.2.15 Identifiant fédéral du bâtiment ajouté ou corrigé par l'OCSTAT - SEGID

[FACULTATIF : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 9

Défaut : 0

Format : Valeurs admises de 1 à 900 000 000 selon des plages définies  
Pour le canton de Genève : plage 1000001 – 296 999 999  
Une valeur vide ou 0 indique un EGID inconnu

Règle particulière : ce champ n'est pas à inclure dans le fichier XML envoyé par le gérant.

Références : RegBL Catalogue des caractères - EGID

### 5.2.16 Identifiant permanent de l'adresse ajouté ou corrigé par l'OCSTAT- SIDPADR

[FACULTATIF : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : alphanumérique

Longueur : 12

Format : Au maximum 12 caractères numériques.  
Une valeur vide ou 0 indique un IDPADR inconnu

Règle particulière : ce champ n'est pas à inclure dans le fichier XML envoyé par le gérant.

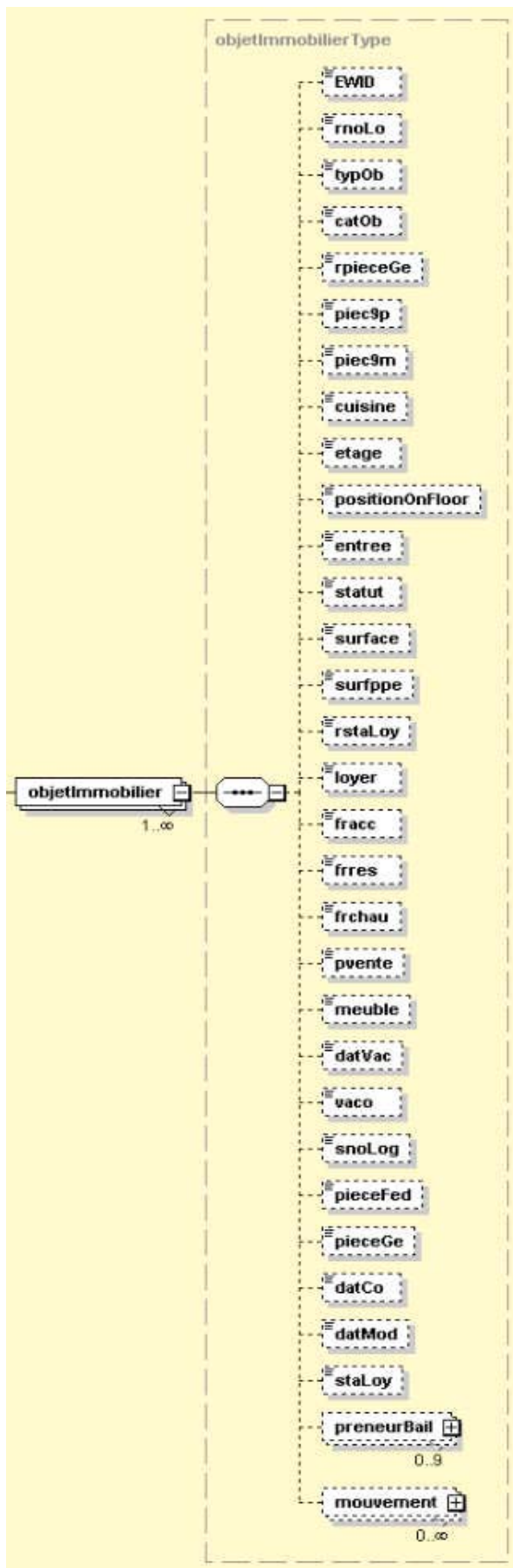
Références : SITG, Adresses géoréférencées à l'entrée du bâtiment

CAD\_ADRESSE - idpdr

<http://etat.geneve.ch/geoportail/metadatas/Publish/4466.html>



### 5.3 Objet immobilier



La section objet immobilier comporte les éléments suivants :

- les attributs de l'objet immobilier [RECOMMANDE]
- les preneurs de bail de l'objet immobilier [RECOMMANDE]
- l'ensemble des mouvements (mutations) survenus sur l'objet immobilier géré par la régie [RECOMMANDE]

### 5.3.1 Identificateur fédéral de logement – EWID

[RECOMMANDE : eGE-0101, eGE-0112]

Le champ est recommandé pour les logements construits ou modifiés depuis moins de 6 mois, il est obligatoire dans les autres cas. (les champs DATCO et DATMOD sont utilisés le contrôle)

Identificateur fédéral de logement, conformément à [eCH-0011].

Format: 3 caractères numériques

Restrictions: 1 – 999

NB :

il est possible que cet indicateur ne soit pas renseigné, cependant il devrait l'être dans la majorité des cas des objets immobiliers "logement". Un contrôle global du fichier sera effectué : si le pourcentage d'EWID renseigné dans le fichier pour les logements n'atteint pas un seuil préalablement fixé, le fichier sera rejeté.

L'EWID se retrouve dans le numéro de logement qui contient la concaténation EGID + EWID

### 5.3.2 Identifiant de l'objet immobilier (logement/local/garage) utilisé par le gérant pour sa gestion - RNOLO

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : alphanumérique

Longueur : 20

Références : Il s'agit d'un identifiant propre à chaque gérant.

### 5.3.3 Type d'objet immobilier - TYPOB

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 2

Format : Valeurs admises

Valeur	Description
10	Logement
20	Bureau
30	Magasin, arcade commerciale
40	Atelier, fabrique
60	Dépôt
71	Garage – box fermé

72	Garage – place à l'intérieur
73	Garage – place à l'extérieur
74	Garage – autre type ou type inconnu
90	Autre local

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.3.4 Catégorie d'objet immobilier - CATOB

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 2

Format : Valeurs admises

Valeur	Description
10	Loué – HM
20	Loué – HBM
30	Loué – HCM
40	Loué – HLM
50	Loué – loyer libre (ou subventionnement inconnu)
60	Copropriétaire (PPE)
70	Usage personnel du propriétaire du bâtiment
80	Autre situation, inconnu

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.3.5 Nombre de pièces "genevois" (cuisine comprise) indiqué sur le bail - RPIECEGE

[OBLIGATOIRE : eGE-0101, eGE-0112]

Type : décimal

Longueur : 4 (Pas de point décimal si valeur entière).

Format : Valeur 0 s'il s'agit d'un local ou d'un garage.  
sinon 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, .... jusqu'à... 99.5

Règle particulière : 0 s'il ne s'agit pas d'un logement (TYPOB non égal à 10).

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

**5.3.6 Nombre de pièces habitables de 9m2 ou plus (cuisines non comprises) - PIEC9P**

[FACULTATIF : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 2

Format : Valeur 0 ou vide s'il ne s'agit pas d'un logement (TYPOB non égal à 10).  
Sinon 1-99.

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

**5.3.7 Nombre de pièces habitables de moins de 9m2 (cuisines non comprises) - PIEC9M**

[FACULTATIF : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 2

Défaut : 0

Format : Valeur 0 ou vide s'il ne s'agit pas d'un logement (TYPOB non égal à 10).  
Sinon 1-99.

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

**5.3.8 Type de cuisine - CUISINE**

[FACULTATIF : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 4

Défaut : 0

Format : Une valeur vide ou 0 indique une CUISINE inconnue.

Valeurs admises :

Valeur	Description
7300	Ni cuisine, ni cuisinette
7301	Cuisine de 4m <sup>2</sup> ou plus
7302	Cuisinette de moins de 4m <sup>2</sup>

Références : RegBL Catalogue des caractères - Équipement de cuisine WKCHE

**5.3.9 Etage sur lequel se situe le logement / local / garage - ETAGE**

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [RECOMMANDE : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 4

Format : Valeurs admises 3100 - 3349 selon les codes ci-dessous

Valeur	Description
3100	Rez-de-chaussée (y compris rez supérieur) ; correspond à l'entrée du bâtiment
3101-3149	1 <sup>er</sup> au 49 <sup>ème</sup> étage
3201-3209	1 <sup>er</sup> au 9 <sup>ème</sup> sous-sol
3300	Duplex, depuis rez-de-chaussée
3301-3349	Duplex, depuis 1 <sup>er</sup> au 49 <sup>ème</sup> étage

Références : RegBL Catalogue des caractères - Etage WSTWK

**5.3.10 Emplacement à l'étage – positionOnFloor**

[FACULTATIF : eGE-0112] [N/A: eGE-0101] []

Description verbale de l'emplacement du logement à l'étage. Par exemple, «à gauche» ou «à droite».

Format: 40 caractères alphanumériques

Restrictions: Aucune

**5.3.11 Numéro d'entrée du logement ou du local (n° SIG) - ENTREE**

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Cet élément est le numéro d'entrée communément appelé numéro SI.

Il se compose de l'étage et du numéro d'ordre du logement sur l'étage dans le sens de rotation de l'escalier.

Voir également la « Directive pour la numérotation des logements ».

Dans le cas des bâtiments à un logement, il prend la valeur 1.

Type : numérique

Longueur : 4

Défaut : 0

Format : Une valeur vide ou 0 indique une ENTREE inconnue

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par-voie informatique.

### 5.3.12 Statut d'occupation de l'objet immobilier - STATUT

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 2

Format : Valeurs admises.

Valeur	Description
10	Occupé
20	Vacant (modalité-clé pour la statistique des logements vacants)
30	Inoccupé sans être vacant (en attente de travaux, autres motifs)
50	En cours de construction

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.3.13 Surface habitable du logement / surface du local - SURFACE

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Il s'agit de la surface en m2, sans décimale.

Type : numérique

Longueur : 6

Défaut : 0

Format : Valeurs admises: 1 - 999999.

Vide ou 0 si valeur inconnue ou si garage (TYPOB=71, 72, 73, 74).

Règle particulière : pour les locaux vacants, une valeur non vide est obligatoire.

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.3.14 Surface PPE du logement - SURFPPE

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 6

Défaut : 0

Format : Il s'agit de la surface en m2, sans décimale.

Valeurs admises: 1 - 999999.

Vide ou 0 si valeur inconnue ou si garage (TYPOB=71, 72, 73, 74).

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.3.15 Logement intégré à l'échantillon de la statistique des loyers - RSTALOY

[FACULTATIF : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 1

Défaut : 0

Format : Valeurs admises : 1=OUI ; 2=NON

Une valeur vide ou 0 indique une valeur de RSTALOY inconnue

Référence : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.3.16 Loyer annuel du logement, local, garage - LOYER

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 8

Format : En francs, sans décimale. Valeur 0 admise si l'objet n'est pas loué ou vacant

Règle particulière : Un montant non nul est attendu pour les logements inclus dans la statistique des loyers (RSTALOY=1).

### 5.3.17 Frais accessoires annuels (si facturés séparément) - FRACC

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 8

Défaut : -1

Format : En francs, sans décimale. Valeur 0 admise.

Une valeur vide ou -1 indique des frais (FRACC) inconnus.

### 5.3.18 Autres frais forfaitaires annuels (si facturés séparément) - FRRES

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 8

Défaut : -1  
Format : En francs, sans décimale. Valeur 0 admise.  
Une valeur vide ou -1 indique des frais (FRRES) inconnus

### 5.3.19 Frais annuels de chauffage et eau chaude (si factures séparément) - FRCHAU

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique  
Longueur : 8  
Défaut : -1  
Format : En francs, sans décimale. Valeur 0 admise.  
Une valeur vide ou -1 indique des frais (FRCHAU) inconnus.

### 5.3.20 Prix de vente du logement ou du local vacant - PVENTE

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique  
Longueur : 9  
Défaut : -1  
Format : En francs, sans décimale.  
Une valeur vide ou -1 pour les objets qui ne sont pas à la fois vacants et à vendre

### 5.3.21 Type de logement (meublé / non meublé) - MEUBLE

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique  
Longueur : 2  
Format : Valeurs admises :

Valeur	Description
11	Logement meublé à louer pour plus de 3 mois
12	Logement meublé à louer pour moins de 3 mois
20	Logement non meublé
30	Type inconnu / local / garage

Référence : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

Règle particulière : Le type de logement MEUBLE doit correspondre au type d'objet TYPOB.



### 5.3.22 Date depuis laquelle le logement / local est vacant - DATVAC

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : alphanumérique

Longueur : 7

Format : AAAA-MM

Années AAAA de 1980 à 2029. Si année inférieure à 1980 alors saisir 1980-01.

Les 0 du mois MM doivent apparaître en préfixe (ex : 2011-05 et non pas 2011-5).

Règle particulière : 0 pour les objets non vacants (STATUT non égal à 20)

Référence : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.3.23 Logement / local vacant depuis sa construction - VACO

[RECOMMANDE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 1

Défaut : 0

Format : Valeurs admises : 1=OUI ; 2=NON

Règle particulière : Une valeur vide ou 0 indique un statut VACO inconnu.

Référence : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

### 5.3.24 Numéro officiel du logement ajouté ou corrigé par l'OCSTAT - SNOLOG

[FACULTATIF : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 12

Format : Concaténation EGID + EWID

Pour l'EWID, 3 positions numériques avec valeurs admises 0 + 1 – 900 + 999

Règle particulière : ce champ n'est pas à inclure dans le fichier XML envoyé par le gérant.

Référence : RegBL Catalogue des caractères - EGID et EWID

### 5.3.25 Nombre total de pièces fédéral (cuisine non comprise) - PIECEFED

[FACULTATIF : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : numérique

Longueur : 2

Défaut : 0

Format : Valeur 0 s'il s'agit d'un local ou d'un garage.

1 - 99 sinon.

Règle particulière : ce champ n'est pas à inclure dans le fichier XML envoyé par le gérant.

Références : RegBL Catalogue des caractères - Nombre de pièces WAZIM

### 5.3.26 Nombre de pièce "genevois" retenu par l'OCSTAT - PIECEGE

[FACULTATIF : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : décimal

Défaut : 0

Longueur : 4 (Pas de point décimal si valeur entière).

Format : Valeur 0 s'il s'agit d'un local ou d'un garage.  
sinon 1.5, 2, 2.5, 3, 3.5, 4, 4.5, 5, 5.5, 6, 6.5, .... jusqu'à... 99.5

Règle particulière : ce champ n'est pas à inclure dans le fichier XML envoyé par le gérant.

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique

### 5.3.27 Date de construction du logement - DATCO

[FACULTATIF]

Type : alphanumérique

Longueur : 7

Format : AAAA-MM

Les 0 doivent apparaître en préfixe (ex : 2011-05 et non pas 2011-5).

Règle particulière : ce champ n'est pas à inclure dans le fichier XML envoyé par le gérant.

Référence : format de date standard xml schema 1.0 xsd:gYearMonth

<http://www.w3.org/TR/xmlschema-2/#built-in-datatypes>

### 5.3.28 Date de transformation du logement - DATMOD

[FACULTATIF]

Type : alphanumérique

Longueur : 7

Format : AAAA-MM

Les 0 doivent apparaître en préfixe (ex : 2011-05 et non pas 2011-5).

Règle particulière : ce champ n'est pas à inclure dans le fichier XML envoyé par le gérant.

Référence : format de date standard xml schema 1.0 xsd:gYearMonth

<http://www.w3.org/TR/xmlschema-2/#built-in-datatypes>

### 5.3.29 Logement intégré à l'échantillon de la statistique des loyers - STALOY

[RECOMMANDE]

Type : numérique

Longueur : 1

Défaut : 0

Format : Valeurs admises : 1=OUI ; 2=NON

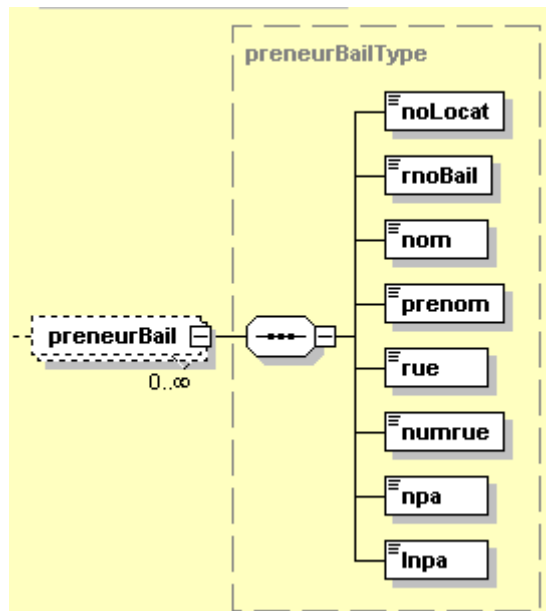
Une valeur vide ou 0 indique un statut STALOY inconnu.

Référence : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

Règle particulière : ce champ n'est pas à inclure dans le fichier XML envoyé par le gérant

## 5.4 Preneurs de bail

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]



### 5.4.1 Numéro de preneur de bail - NOLOCAT

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Identifie le preneur s'il existe plusieurs preneurs.

Cet élément est une numérotation séquentielle des preneurs de bail ou des copropriétaires pour un logement donné. Il permet de différencier les preneurs de bail, le cas échéant.

Type : numérique

Longueur : 1

Défaut : 1

Format : Valeurs admises : de 1 à 9.

### 5.4.2 Identifiant du bail ou du dossier utilisé par le gérant - RNOBAIL

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : alphanumérique

Longueur : 20

Références : Il s'agit d'un identifiant propre à chaque gérant.

**5.4.3 Nom du preneur de bail / copropriétaire - NOM**

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : alphanumérique

Longueur : 100

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

**5.4.4 Prénom du preneur de bail / copropriétaire - PRENOM**

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : alphanumérique

Longueur : 100

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

**5.4.5 Nom de la rue pour adressage au preneur de bail - RUE**

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : alphanumérique

Longueur : 60

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

**5.4.6 Numéro dans la rue pour adressage au preneur de bail - NUMRUE**

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : alphanumérique

Longueur : 12

Références : Échanges d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et l'OCSTAT par voie informatique.

**5.4.7 Numéro d'acheminement postal étendu pour adressage au preneur de bail - NPA**

[OBLIGATOIRE : eGE-0101] [N/A : eGE-0112]

Type : alphanumérique

Longueur : 15

Exemples : nnnn (4 chiffres) pour les adresses suisses, nnnnn (5 chiffres) pour les adresses françaises ou italiennes etc...

Références : [http://fr.wikipedia.org/wiki/Code\\_postal](http://fr.wikipedia.org/wiki/Code_postal) et eCH-0010 pour [ForeignZipCode](#)

#### **5.4.8 Libellé de la localité correspondant au NPA - LNPA**

[OBLIGATOIRE]

Type : alphanumérique

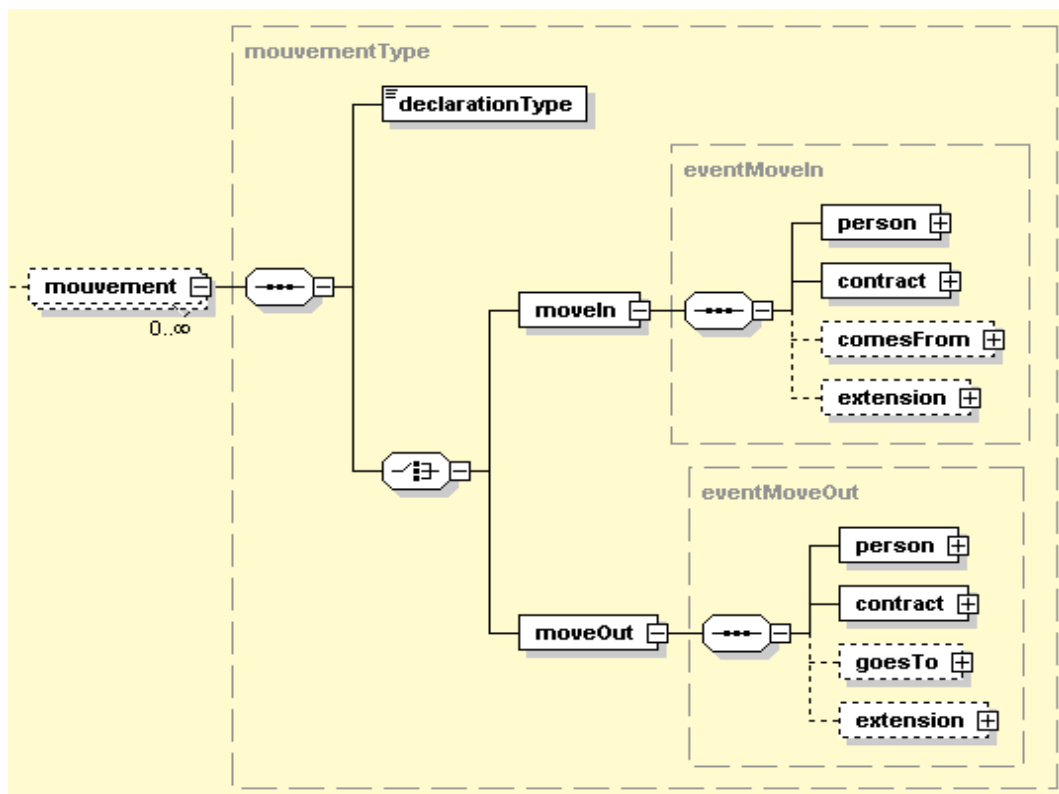
Longueur : 40

Références : <http://www.poste.ch/>



## 5.5 Mouvements

[OBLIGATOIRE : eGE-0112] [N/A : eGE-0101]



La section liste l'ensemble des mouvements survenus sur l'objet immobilier concerné. Un mouvement est soit un emménagement, soit un déménagement.

Les mouvements seront véhiculés dans des fichiers respectant la norme eGE-0112 (dérivée de eCH-0112) à laquelle on pourra se référer dans les paragraphes suivants.

### 5.5.1 Cadre de la déclaration - declarationType

[OBLIGATOIRE : eGE-0112] [N/A : eGE-0101]

Le cadre de la déclaration correspond à l'élément **declarationType**.

Il permet d'intégrer la rectification et l'annulation au mouvements automatisés dans le cadre des échanges avec l'Etat de Genève

Le mouvement (emménagement ou déménagement) est transmis dans le cadre :

- soit d'une déclaration **de mutation** (declarationType = 1)
- soit d'une déclaration **de rectification** (declarationType = 2)
- soit d'une déclaration **d'annulation** (declarationType = 3)

Remarque : la valeur des codes est définie dans la norme eCH-0058 Standard d'interface - cadre d'annonce. (1=new, 3=recall, 4=correction)

Description de l'évènement:

Il s'agit d'une mutation lors de l'annonce d'une entrée ou d'une sortie. Elle peut avoir lieu soit à la conclusion d'un nouveau contrat, soit à la résiliation d'un contrat, soit à l'arrivée d'une personne dans un logement sans modification de contrat, soit au départ d'un logement d'une personne sans modification de contrat.

Données d'évènement

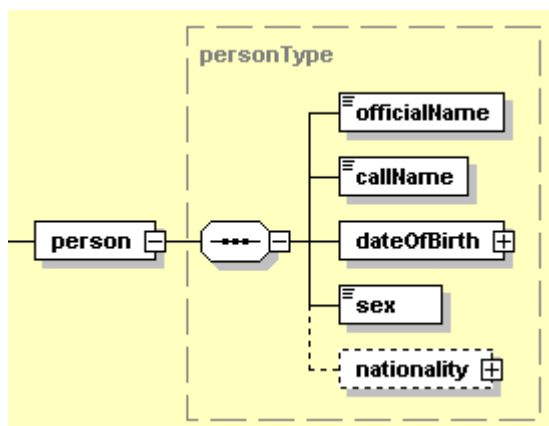
Les informations doivent être transmises lors de la survenue de l'évènement, selon la spécification de la déclaration de l'évènement : entrée ou sortie.

### 5.5.2 Personne - person

[OBLIGATOIRE : eGE-0112] [N/A : eGE-0101]

Les données correspondent à la section **person** du standard eCH-0112

Les informations relatives à la personne comprennent les éléments suivants:



- Nom – officialName, conformément à [eCH-0044]  
[OBLIGATOIRE : eGE-0112] [N/A : eGE-0101] [OBLIGATOIRE]
- Prénom – callName conformément à [eCH-0044]  
[OBLIGATOIRE : eGE-0112] [N/A : eGE-0101]
- Date de naissance – dateOfBirth conformément à [eCH-0044]  
[OBLIGATOIRE : eGE-0112] [N/A : eGE-0101]
- Sexe – sex conformément à [eCH-0044]  
[OBLIGATOIRE : eGE-0112] [N/A : eGE-0101]
- Nationalité – country conformément à [eCH-0008]  
[OBLIGATOIRE si la personne n'est pas suisse : eGE-0112] [N/A : eGE-0101]

La norme eGE-0112 a redéfini la norme eCH-0112, pour les champs suivants :

- date de naissance rendue obligatoire
- sexe rendue obligatoire

### 5.5.3 Contrat

[OBLIGATOIRE : eGE-0112] [N/A : eGE-0101]

Les données correspondent à la section **contract** du standard eCH-0112.

Il s'agit des dates de début et de fin de contrat.

Les informations relatives à la personne comprennent les éléments suivants:

- Début du contrat lors de l'emménagement. (facultatif en cas de déménagement, obligatoire en cas d'emménagement).
- Fin du contrat lors du déménagement (facultatif en cas d'emménagement, obligatoire en cas de déménagement).

Si, au début du contrat, l'on connaît déjà la date de fin du contrat, alors celle-ci peut être facultativement indiquée.

- Début du contrat – beginOfContract

Date à partir de laquelle le rapport contractuel prend effet.

Format: «aaaa-mm-jj»

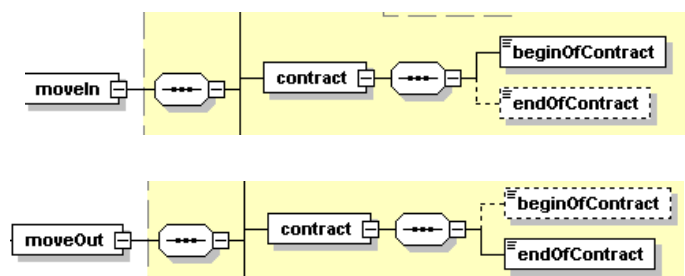
Restrictions: La date peut se situer dans le passé ou dans le futur.

- Fin du contrat – endOfContract

Date à laquelle le rapport contractuel prend fin.

Format: «aaaa-mm-jj»

Restrictions: La date peut se situer dans le passé ou dans le futur.



La norme eGE-0112 a redéfini la norme eCH-0112, pour les champs suivants :

- Début du contrat lors de l'emménagement, rendu facultatif en cas de déménagement.

### 5.5.4 Adresses de provenance - comesFrom (emménagement)

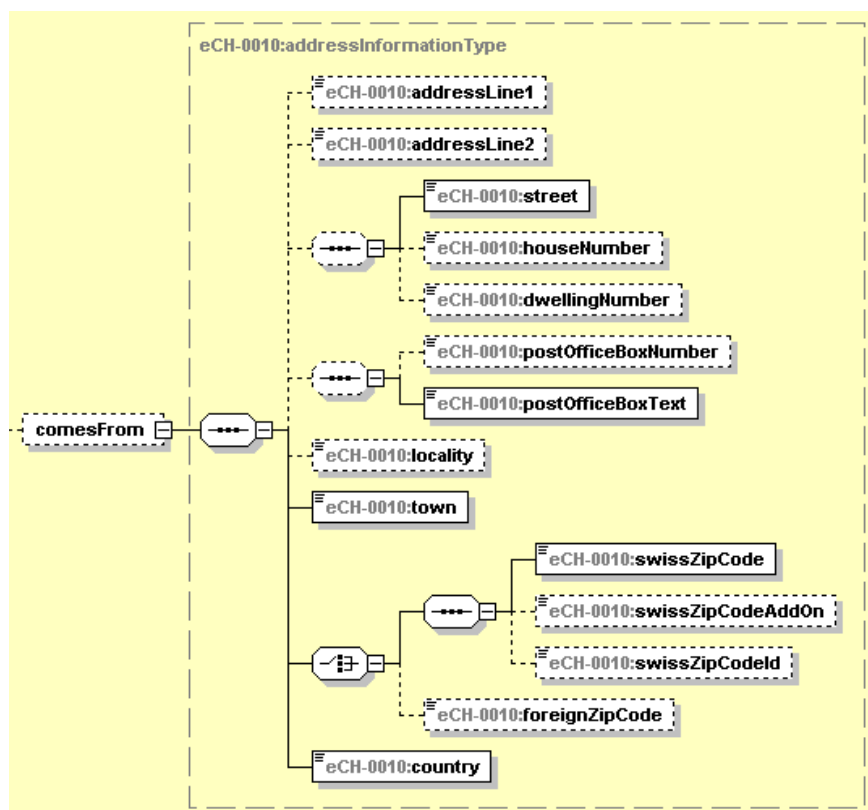
[FACULTATIF : eGE-0112] [N/A : eGE-0101]

Les données correspondent à la section **comesFrom** du standard eCH-0112.

Adresse de provenance de la personne (addressInformationType [eCH-0010]).

Lors d'une arrivée depuis l'étranger, il faut au moins indiquer la ville et le pays, toutes les autres informations (rue, code postal, etc.) sont facultatives.

Lors d'une arrivée depuis la Suisse, il faut au moins indiquer le code postal, la ville et la région. Les autres informations (rue, CP, etc.) sont facultatives.



La norme eGE-0112 ne redéfinit pas la norme eCH-0112 pour ce type.

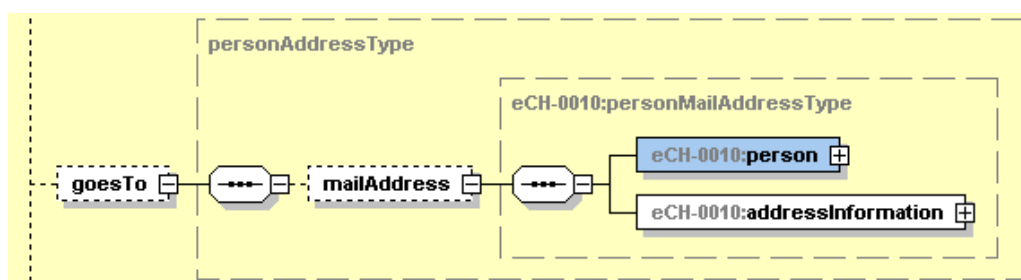
### 5.5.5 Adresses de destination - goesTo (déménagement)

[FACULTATIF : eGE-0112] [N/A : eGE-0101]

Les données correspondent à la section **goesTo** du standard eCH-0112.

Adresse à laquelle la personne emménage après la fin du bail.

(`personMailAddressType` conformément à [eCH-0010])



La norme eGE-0112 ne redéfinit pas la norme eCH-0112 pour ce type.

### 5.5.6 Informations supplémentaires - extension

[FACULTATIF : eGE-0112] [N/A : eGE-0101]

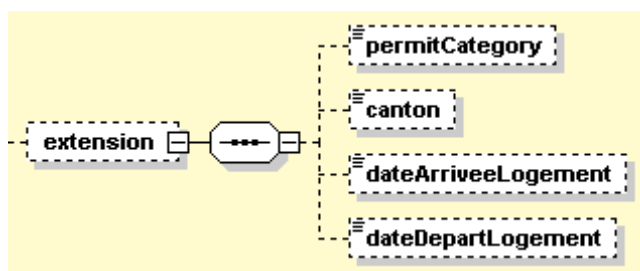
Cette section contient :

- genre du permis (**OBLIGATOIRE** si la personne est non genevoise), conformément à [eCH-0011]
- canton d'origine (**OBLIGATOIRE** si la personne est suisse, si non renseigné alors la nationalité de la section **person** doit être renseignée)  
Canton d'origine de la personne décrite dans la section **person** si celle-ci est suisse.

Format: numérique

Restrictions: de 1 à 26 selon les numéros OFS des cantons.

- date d'arrivée dans le logement [FACULTATIF]
- date de départ du logement [FACULTATIF]



## Annexe A – Références et bibliographie

Harmonisation des registres officiels de personnes  
Registres cantonaux et communaux du contrôle des habitants.  
Catalogue officiel des caractères  
Version 01.2008

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=3033>

eCH-0008 : Datenstandard Staaten und Gebiete (Etat et territoire)  
Version 1.00, 20.03.2007

<http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0008&documentVersion=1.00>

eCH-0010 : Datenstandard Postadresse für natürliche Personen, Firmen, Organisationen und Behörden (données adresses postales pour les personnes physiques, entreprises, organisations et autorités)

Version 4.00, 14.04.2010

<http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0010&documentVersion=4.00>

eCH-0011 : Datenstandard Personendaten (Données des habitants)  
Version 5.00, 14.04.2010

[http://www.ech.ch/xmlns/eCH-0011/5/indexD5\\_0.html](http://www.ech.ch/xmlns/eCH-0011/5/indexD5_0.html)

eCH-0044 : Identification de personnes

Version 2.00, 17.06.2010

[http://www.ech.ch/xmlns/eCH-0044/2/indexD2\\_0.html](http://www.ech.ch/xmlns/eCH-0044/2/indexD2_0.html)

eCH-0097 : Datenstandard Unternehmensidentifikation (données d'identification des entreprises)

Version 1.00, 01.09.2010

<http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0097&documentVersion=1.00>

eCH-0112 : Norme de données Obligation de déclaration domiciliaire par un tiers  
Version 1.00, 29.11.2010

<http://www.ech.ch/vechweb/page?p=dossier&documentNumber=eCH-0112&documentVersion=1.00>

RFC2119 - Key words for use in RFCs to Indicate Requirement Levels  
(IETF Internet Engineering Task Force - RFC - Request For Comments)

<http://tools.ietf.org/html/rfc2119>

Échange d'informations réguliers entre les gérants d'immeubles et OCSTAT par voie informatique.

<http://www.ge.ch/statistique/immobilier/welcome.asp>

Registre fédéral des bâtiments et des logements  
Catalogue des caractères  
Version 3.5 2009

<http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/news/publikationen.html?publicationID=3527>

## Annexe B – Versions

Trois niveaux de version sont définis :

- version majeure : la rétrocompatibilité n'est pas garantie
- version médiane : modification de modalités (ex : FACULTATIF → OBLIGATOIRE), rétro-compatible mais certains occurrences valides peuvent devenir invalides (ou réciproquement) du fait des changements de modalités
- version mineure : la rétrocompatibilité est garantie, les tests ne sont pas nécessaires

Le numéro de version est de la forme ma.me.mi où :

- ma désigne le numéro de version majeure
- me désigne le numéro de version médiane
- mi désigne le numéro de version

### Exemples

1.5.3 a la composante de version majeure 1, la composante de version médiane 5 et la composante de version mineure 3.